



digital.union@sonapresse.com

# @ULTURE WEB...

## Le statut de l'artiste désormais acquis, et après ?

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

"QUI est artiste au Gabon ? Nous avons quel artiste ici ?" C'est la double question qu'avait posée sur un plateau télévisé l'ancien ministre de la Culture, Michel Menga M'Essone. Cette sortie du membre du gouvernement, très virale sur la toile, avait suscité ire et colère chez bien des artistes et amoureux des arts. L'ancien patron de la Culture posait le problème du statut de l'artiste au Gabon.

En effet, les ambassadeurs de l'art gabonais étaient privés d'un cadre juridique réglementant leurs activités et prompte à leur accorder un statut social tel que souhaité par la 21e Conférence générale des États membres de l'Unesco de 1980 à Belgrade (Serbie). Depuis quelques jours, ce débat est désormais clos (on l'espère). Le dernier Conseil des ministres – celui du 20 janvier 2023 – a validé le projet de loi portant statut de l'artiste et de l'acteur culturel en République gabonaise. Ledit document devrait retourner devant les parlementaires pour un éventuel examen avant son adoption. Quoi qu'il en soit, la victoire est acquise.

"Le projet de loi indiqué vise à



Statut de l'artiste : on y voit un peu plus clair désormais.

doter l'artiste et l'acteur culturel d'un statut juridique dans le but d'une amélioration véritable de leur condition professionnelle et sociale". Enfin ! C'est la bonne nouvelle qui a été prôchée aux acteurs culturels à l'issue de ce Conseil des ministres. Le chemin fut long. Faut-il revenir sur les réactions des concernés durant ce week-end ? Certainement pas. Les ambassadeurs auront des avantages aussi bien que les autres forces vives de la nation sur plusieurs pans.

Aujourd'hui, l'attention est portée sur l'encadrement de cette

loi qui s'annonce comme le salut pour une frange de la population considérée comme marginalisée. Dans un premier temps, Max Samuel Oboumadjogo, l'actuel ministre de la Culture, devra faire l'état des lieux de cette maison qu'il dirige en tenant compte des nouveaux métiers nés des innovations technologiques. La montée en puissance des réseaux sociaux a largement contribué à une influence culturelle sans précédent. Eh oui, les réseaux sociaux ont, comme partout ailleurs, créé de nouvelles stars, à l'exemple des

influenceurs qui sensibilisent des milliers de followers sur Facebook, Instagram et désormais WhatsApp. Aussi faudra-t-il accorder un intérêt particulier au phénomène de plagiat qui s'étend dans la sphère culturelle. Toute personne qui s'attribue les œuvres d'un artiste (peinture, musique, danse, mode) peut-elle bénéficier des prérogatives reconnues aux artistes ? La réponse à cette question sera très certainement apportée par le département concerné dans les tout prochains jours.

## L'actu du web

Par R.H.A

### TWITTER CRÉE DEUX NOUVEAUX ONGLETS



Si vous êtes sur iOS ou sur la version web, vous verrez deux onglets en haut de votre timeline. Un fil "abonnement" où vous ne retrouverez que les tweets et retweets des personnes que vous suivez. Et aussi un fil "pour vous" où Twitter vous conseille des comptes auxquels vous n'êtes pas abonnés, au milieu des personnes que vous suivez. Le but est de proposer une solution à celles et ceux qui se plaignaient de voir leurs TL polluées par des comptes qu'ils ne suivent pas.

### "COMMENT NE PAS TE LOUER

### " CARTONNE SUR TIKTOK



C'est une chanson que l'on entend plus souvent dans les églises que sur les réseaux sociaux. Pourtant, ces dernières semaines, les internautes sont de plus en plus nombreux à poster sur TikTok des vidéos dédiées à Comment ne pas te louer. Un buzz inattendu pour ce chant connu de tous les Chrétiens. Sur TikTok, le hashtag #commentnepastelouer compte désormais plus de 12 millions de vues. Un succès qui s'explique par cette musique entraînante, qui ne touche pas seulement que les croyants.

### YOUTUBE : CINDY LE CŒUR

### VICTIME D'INSULTES



La chanteuse congolaise Cindy Le Cœur a récemment réagi aux propos diffamatoires de la youtubeuse Manike de John. La jeune dame férue des réseaux sociaux a, lors de sa dernière sortie médiatique relayée par plusieurs chaînes YouTube, affirmé que l'artiste Fally Ipupa aurait eu des relations sexuelles avec l'une des plus belles voix d'Afrique.

## COULISSES DES ARTISTES

### TINA S'ATTAQUE AUX "DIEUDONNÉ"

R.H.A  
Libreville/Gabon

TINA Buka est bien de retour. Vous avez constaté son silence pendant ces derniers mois. Eh oui, la "Follé" s'occupait de ce "Locataire" qui a fait irruption dans sa vie il y a peu. Pour marquer son retour, la chanteuse s'est illustrée à ses fans en s'en prenant à une catégorie d'hommes : les "Dieudonné".

Non, il ne s'agit nullement de cet homme qui porte ce prénom dans notre entourage. Absolument pas ! À entendre ce qu'elle dit dans sa chanson, "Dieudonné" est un ex qu'on ne

regrette pas d'avoir perdu. Oui, elle est encore sur une "Affaire de boy", mais sans Queen Fumi et Didier. Faut-il croire que la lettre D n'est pas très appréciée par l'artiste ?

Tout est parti d'un extrait de vidéo d'à peine 2 minutes publiée sur son compte Facebook pour que s'ensuive une explosion de reprises sur TikTok. Les paroles de la chanson explosent comme des pépites aux oreilles : "Les filles oh, il faut vous méfier de Dieudonné oh, son amour est empoisonné oh, avec lui même relation est étonné oh ! Quand tu demandes l'argent, y a pas, même seulement les pièces,



y a pas. Quand tu demandes l'amour, y a pas, même seulement la tendresse, y a pas, même les petits mots tous les jours, y a

pas. Dieudonné, Dieu t'a donné quoi ?".

La suite vous pourrez l'avoir sur la chaîne YouTube de Tina.